

L'an deux mille vingt-six, vingt-sept,

**N°26.02.13**

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du SIGV sous la présidence de Monsieur Philippe ARDHUIN.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 21 avril 2026

<i>Présents</i>	10
<i>Pouvoirs</i>	2
<i>Absents / Excusés</i>	0

**MEMBRES PRESENTS** : Philippe ARDHUIN, Amapola VENTRON, Mathieu PIETRI, Jean-Michel CASTAGNETTI, alexandra CHELU, Corinne LE MEUT, Roger-louis TROTIER, Pierre CAVATORTO et Dominique VALOIS, et Christian TANTI.

**OBJET :**  
**AFFECTATION**  
**DU RÉSULTAT**  
**EXERCICE 2025**

**MEMBRES POUVOIR** : Stephan PIERRACCINI donne pouvoir à Mathieu PIETRI, Julien SIMIONE donne pouvoir à Corinne LEMEUT.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Syndicat qu'il convient de constater au Compte Financier Unique (CFU) la réalité du résultat de l'exercice de l'année précédente : un solde positif ou un besoin de financement.

Précise que ce n'est qu'après avoir consigné la réalité de ce résultat que celui-ci fait l'objet d'une affectation;

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le CFU 2025 qui fait apparaître :

-Un résultat d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de : 355 161.73 €

-Un résultat d'exécution (Excédent) de la section d'investissement de : 43 663.77 €

En prenant en compte les restes à réaliser (dépenses) d'un montant de 28 329.90 €, il est donc constaté un résultat final d'investissement (Excédent) de 15 333.87 €.

Soit un résultat cumulé excédentaire de 370 495,60 €.

Le résultat de fonctionnement doit prioritairement être affecté à la couverture du déficit de la section d'investissement, et au cas où il resterait des crédits disponibles, ceux-ci seraient librement affectés par l'organe délibérant.

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2025 de la manière suivante :

Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 355 161.73 €

Compte 001 - Excédent d'investissement reporté : 43 663.77 €

**LE COMITÉ SYNDICAL,**  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 013-241300425-20260427-26\_02\_13-DE



**Décide** d'affecter les résultats de l'exercice 2025

Compte 002- Excédent de fonctionnement reporté : 355 161.73 €

Compte 001- Excédent d'investissement reporté : 43 663.77 €

**Approuve** l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le  
Président, Compte-tenu de la  
réception en  
Sous-Préfecture  
le :..... et de la  
publication le :.....

Philippe ARDHUIN,

Président



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV  
Utilisateur : CAUHAPE Florence

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	26_02_13
Objet :	Affectation du résultat 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20260427-26_02_13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 013-241300425-20260427-26_02_13-DE-1-1_0.xml	text/xml	846 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 26.02.13 Affectation du résultat 2025.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20260427-26_02_13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	556.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 avril 2026 à 15h59min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 avril 2026 à 16h10min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 avril 2026 à 16h10min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 avril 2026 à 16h10min53s	Reçu par le MI le 2026-04-28